



Genève, 7 septembre 1909

Monsieur le pasteur R. Barth
Suppléant de la paroisse de
Langue allemande, à former
Berne

Monsieur,

Dans sa séance du 31 août dernier,
le Consistoire de l'Eglise protestante
de Genève vous a appelé à remplir
les fonctions de pasteur suppléant
dans la paroisse de Langue alle-
mande, qui fait partie de notre
Eglise.

KBA 9309.25/1

Avant de procéder à cette nomination,
le Consistoire a voté un arrêté
^{instituant} ~~consistant~~ la Suppléance, dont vous
serez le premier titulaire, pour
une période de deux ans, et
fixant le traitement du supplé-
gant à la somme de 2500 francs
"pour la première année".

J'ajoute qu'il est infiniment pro-
bable que dans deux ans, le futur
Consistoire maintiendra la Suppléance
qui vient d'être créée.

Nous avons appris dès lors, par
Monsieur le pasteur Keller, que

vous étiez prêt à entrer en fonctions
vers le 15 septembre, ce dont nous
sommes très heureux, le départ
prochain de M. Keller nous faisant
desirer vivement que son rempla-
çant se mette aussitôt que possible

au courant des affaires de la paroisse.

Nous nous réjouissons donc de vous
souhaiter la bienvenue à Genève.

Dans cette attente, veuillez
croire, Monsieur, à l'assurance
de mes sentiments les meilleurs

Victor van Berchem

Secrétaire

12.11.18

un malentendu auquel le départ
de notre Secrétaire adjoint a dû
bien expliquer le retard de cette lettre
par véritable excuse.